MINISTÈRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS ET DES CULTES

BEAUX-ARTS

Monuments Historiques

Pas-de-Calais

-:-:-:-

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Instruction publique,
et des Beaux-Arts ET DES CULTES

Vu la lettre du 28 Septembre 1905, par laquelle M. le Ministre de la Guerre, au nom de son Administration, affectataire de la Porte Gayolle, ne consent que dans les limites ci-après désignées, au classement de la dite Porte;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire des Beaux--Arts:

## ARRÊTE:

### Article premier :

L'arrêté du 21 Juin 1905, classant parmi les Moniments Historiques les Portes Gayolle et des Degrés, faisant partie des remparts de Boulogne-sur-Mer, est rapporté, en ce qui concerne la Porte Gayolle.

#### Article 2 :

La façade des deux tours qui forment la Porte Gayolle, à Boulogne-sur-Mer(Pas-de-Calais), est seule classée parmi les Monuments Historiques, à l'exclusion des locaux que renferme la dite porte.

#### Article 3:

Le présent arrêté sera notifié au Ministre de la Guerre, au Préfet du Pas-de-Calais et au Maire de Boulogne-s/Mer.

Paris, le 15 NOV 1905

MINISTÈRE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

et des Cultes

BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES.

Arrêté.

Le Ministre

de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et des cultes;

Vu la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des Monuments et objets ayant un intérêt historique et artistique;

Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques en date du 10 Mars 1905;

Vu la délibération du Conseil municipal de Boulogne-sur-Mer en date du 13 Mai 1905;

Sur la proposition du Directeur des Beaux-Arts,

Arrête:

Article premier.

La Porte Gayolle et la Porte des Degrés
faisant partie des remparts de Boulogne-sur-Mer
( Pas-de-Calais ).

sont classées parmi les monuments historiques.

208-62-1903. [2340]

Art. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département du Pas-de-Calais et au Maire de la Ville de Boulogne-sur-Mer

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 2 1 JUN 1905

Signi BIENVENU\_MARTIN